

C.5- Entreposer correctement les produits agricoles dangereux

Auteurs de la première édition : Isabelle Turcotte, Paul Émile Yelle, Francine Pelletier, Robert Maheux et Gérald Chouinard

Auteurs de la mise à jour 2023 : Sara-Jeanne B. Croteau et Isabelle Turcotte

Dernière mise à jour par les auteures : 3 février 2023

Mention légale : cette fiche offre un résumé qui découle d'articles de lois, de règlements et de normes qui touchent la production pomicole. L'information présentée est donnée à titre indicatif et n'a aucune valeur légale.

Précautions lors de l'entreposage des pesticides

- Le lieu d'entreposage doit être doté d'un **aménagement de rétention** de manière à ne pas laisser les pesticides se répandre dans l'environnement en cas d'accident. Cela peut être un plancher, une plateforme ou un bassin étanche pouvant retenir toute fuite ou tout déversement de pesticides de manière à les récupérer entièrement. Une simple dalle de béton, si possible avec de l'époxy, qui remonte d'une dizaine de centimètres le long des murs, est suffisante (à défaut d'une dalle de béton, un plancher lisse peut faire l'affaire à condition que les contenants de pesticides liquides soient eux-mêmes déposés dans un autre contenant de plastique placé directement sur le plancher).
- Avoir l'équipement et le matériel absorbant nécessaire pour nettoyer lors d'une fuite ou d'un déversement.
- Respecter les distances minimales d'éloignement des plans d'eau, des cours d'eau ou des installations de captage d'eau de surface ou d'eau souterraine (voir la fiche sur la [Distance d'éloignement et autres précautions pour la préparation et l'application des pesticides et fertilisants](#)).
- Une affiche doit être installée à proximité de l'entrée du lieu d'entreposage et doit indiquer les numéros de téléphone des principaux services d'urgence des pesticides.
- Pour plus de détails sur les exigences légales (comme la liste des services d'urgence à afficher sur un lieu d'entreposage) et l'entreposage des pesticides, consultez la fiche sur [L'utilisation des pesticides \(homologation, vente, entreposage et application\) et la loi](#), la fiche sur l'[Entreposage des pesticides](#) et le PDF [L'entreposage des pesticides](#) du gouvernement du Québec.

Précautions lors de l'entreposage des hydrocarbures

Les réservoirs à hydrocarbures utilisés pour entreposer l'essence et le carburant diesel doivent être conçus, installés et entretenus de façon à prévenir les fuites et la contamination des sols, des eaux de surface et des eaux souterraines.

Pour plus de détails sur les exigences légales, consultez la fiche sur [L'entreposage des hydrocarbures et la loi](#). Pour obtenir plus d'informations sur les bonnes pratiques pour l'entreposage de produits pétroliers dans les exploitations agricoles, vous pouvez également consulter le feuillet d'information (Canada/Nouveau-Brunswick) disponible à l'adresse: [Entreposage des produits pétroliers](#).

Précautions lors de l'entreposage des fertilisants

Les mesures suivantes visent à assurer la protection de l'environnement, la sécurité de l'utilisateur et le maintien de l'efficacité des engrais en inventaire :

- Maintenir les inventaires d'engrais au minimum en commandant uniquement les quantités nécessaires.
- S'assurer que le bâtiment ou la section de bâtiment où il y a entreposage des engrais a un plancher étanche et une bonne couverture à l'abri des intempéries. Idéalement, comme dans le cas des pesticides, le site d'entreposage doit être à plus de 30 m d'une installation de captage d'eau.
- Pour éviter les contaminations ou les erreurs à l'application, entreposer les engrais dans un local différent de celui utilisé pour les pesticides.
- Voir à ce que les produits soient toujours clairement identifiés, de façon durable et que les contenants entamés soient bien scellés (dans des sacs ou des bacs étanches).
- Pour les engrais liquides, le plancher doit être pourvu d'un pourtour imperméable adéquat pour contenir les fuites (béton ou doublure plastique sur structure de bois).
- Les engrais réactifs comme les nitrates doivent être particulièrement bien scellés, isolés des autres et protégés de l'humidité.

Cette fiche est une mise à jour de la fiche originale du *Guide de référence en production fruitière intégrée à l'intention des producteurs de pommes du Québec* 2015. © Institut de recherche et de développement en agroenvironnement. Reproduction interdite sans autorisation.

Principaux partenaires de réalisation et commanditaires:

